

Projet de naissance

Le projet de naissance (PN) (encore appelé, plan de naissance, projet d'accouchement ou contrat d'accouchement) est un document écrit par les futurs parents, dans lequel ils inscrivent leurs choix, leurs souhaits, relatifs aux modalités de l'accouchement, à la naissance de leur enfant.

La possibilité de rédiger un PN doit être présenté au couple très tôt au cours de la grossesse, lors de l'entretien individuel du 4^{ème} mois de grossesse. Les parents peuvent ainsi prendre le temps de la réflexion pour affiner leur rédaction. La rédaction d'un PN doit être proposée à chaque couple.

La naissance associe pour toute femme, pour tout couple, un mélange de joie et d'inquiétude, et la part du fantasme est souvent importante. Le PN a pour objet de révéler les attentes et les craintes des futurs parents, de pouvoir les informer bien avant l'accouchement sur les différentes pratiques et possibilités humaines et techniques mises à disposition, anticiper sur les imprévus, démystifier les craintes fantasmatisques liées à l'accouchement et créer un sentiment de confiance et de respect partagé. Ces objectifs ne peuvent être atteints qu'à travers des échanges, des discussions répétées entre le couple et les professionnels de la naissance.

Le PN doit être un document ouvert, adaptable à chaque situation. Il n'a par ailleurs pas de valeur légale.

La première version du PN remise par les parents est souvent constitué de plusieurs points : lieu de l'accouchement, accueil du couple, personnes présentes. Les actes : position lors de l'accouchement, déambulation, surveillance fœtale par un monitoring du rythme cardiaque fœtal, pose d'une tocométrie interne, perfusion, rasage du périnée, rupture artificielle des membranes, pose d'une électrode au scalp, amnioinfusion, PH au scalp, direction du travail par syntocinon, pose d'une péridurale, délivrance dirigée, section du cordon ombilical, accueil et soins du nouveau-né, allaitement. Les imprévus : accouchement prématuré, présentation du siège, déclenchement, extraction instrumentale, césarienne, épisiotomie, complications (hémorragie, infection ...)

Ce document est présenté à la sage femme ou à l'obstétricien suivant la patiente, et chaque point est repris et discuté en fonction de leur faisabilité ou non, de leur acceptabilité ou non. Chaque acceptation, modification proposée ou refus doit être accompagnée d'une explication,

ce dont le couple est avant tout demandeur. Le PJ est ensuite présenté aux différents protagonistes susceptibles d'intervenir lors de l'accouchement (sages-femmes, obstétriciens, pédiatres, anesthésistes) afin de recueillir leurs critiques, les modifications proposées et les assentiments.

Le texte ainsi travaillé, parfois de multiples fois, en accord avec les futurs parents et l'équipe des professionnels de la naissance, conduit à un document équilibré et réaliste, comprenant les attentes du couples adaptée à a prise en charge humaine et technique proposée par la structure médicale. Le PN cherche à trouver une adéquation entre la volonté du couple et les possibilités du corps médical.

Il est important pour le couple d'être clairement informé sur les possibilités d'adaptation du PN en fonction du déroulement de l'accouchement. Pour ce faire, le PN doit être ouvert, évolutif. Si le PN est trop fermé, trop restrictif, le moindre écart sera vécu comme un échec et un mauvais vécu de la naissance.

Le PN sera efficacement complété par une visite par le couple des locaux des salles d'accouchement, et la rencontre des obstétriciens, sages-femmes, anesthésistes et pédiatres.

Le PN concerne aussi bien les couples souhaitant un accouchement totalement physiologique, ceux désirant un encadrement médicalisé extrême, et ceux vivant la grossesse et l'accouchement sans part pris. Un PN est un document personnalisé, le fruit d'une longue réflexion concertée entre les futurs parents et les professionnels de la naissance.